

中央
национален
שפה
文化
شرفية

inalco

Institut national
des langues
et civilisations orientales

Enseignement supérieur et recherche depuis 1795

reussite-etudiante@inalco.fr

Orientation L2

F.A.Q



Présentation des parcours

Quelle orientation à partir de la L2 ?

En deuxième année (L2), l'étudiant poursuit l'étude de la **langue et civilisation choisie (UE1 et UE2)**. Il détermine aussi l'orientation qu'il veut donner à sa licence en optant pour **l'un des quatre parcours proposés (UE3 et UE4)** : parcours régionaux, parcours thématiques et disciplinaires, parcours bilangues et parcours professionnalisants.

Nota : *Il est recommandé d'assister à la Journée d'Information et d'Orientation (JIOR), qui a lieu le vendredi 8 mars 2024. De nombreuses réunions seront organisées pour apporter aux étudiants toutes les informations nécessaires et répondre à leurs questions. C'est aussi l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les étudiants des différentes formations, et de participer à des ateliers exclusivement proposés pour leur orientation.*

Qu'est-ce que le parcours régional ?

Avec l'étude d'une langue, de sa littérature, de la civilisation de son pays et de son environnement régional dans le monde contemporain, le parcours régional **visé à donner aux étudiants des compétences linguistiques et des connaissances civilisationnelles beaucoup plus poussées que dans les autres parcours.**

Les étudiants peuvent compléter leur cursus avec **1 ou 2 enseignements d'ouverture (ou EC libres) par semestre en UE4.**

Qu'est-ce que les parcours thématiques et disciplinaires ?

Il y a 12 choix de thématiques ou disciplines, **accessibles à tous les étudiants de toutes les langues, qui peuvent compléter efficacement leur préparation pour le master.** Les parcours s'étendent sur la L2 et la L3 (4 semestres : S3, S4, S5 et S6) et comptent de quatre à six cours, selon les cas. Les étudiants qui valident un parcours complet peuvent en demander la certification à l'issue de la L3 (s'adresser au SEFOR). Chaque spécialisation thématique ou disciplinaire inclut des enseignements d'ouverture (ou EC libres) qui permettent aux étudiants de compléter leur parcours.

Qu'est-ce que le parcours bilangue ?

C'est un parcours qui offre la possibilité aux étudiants **d'avoir une double compétence en langue**, avec pour majeure la langue étudiée en L1 et pour mineure une langue au choix, la compatibilité des emplois du temps étant a priori, garantie. Un tableau regroupant les duos de langue proposés dans ce parcours est disponible sur le site internet de l'Inalco, rubrique "formation et licence" puis "licence LLCER à parcours bilangue".

Qu'est-ce que le parcours professionnalisant ?

Il y a 5 choix de parcours. Ils permettent aux étudiants **d'acquérir les outils nécessaires pour une meilleure insertion professionnelle.** Ils s'étendent sur la L2 et la L3.

Quelle sont les différences entre les différents parcours ?

Parcours régionaux	Parcours thématiques et disciplinaires	Parcours bilangues	Parcours professionnalisants
8 régions	12 choix de thématiques ou disciplines	Duos de langues	5 parcours
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Afrique et Océan Indien ⇒ Asie de l'Est ⇒ Asie du Sud et Himalaya ⇒ Asie du Sud-Est et Pacifique ⇒ Eurasie ⇒ Europe ⇒ Moyen-Orient et Maghreb ⇒ Russie 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Anthropologie ⇒ Arts du monde ⇒ Enjeux politiques et mondiaux ⇒ Environnement ⇒ Genre et sexualités dans le monde ⇒ Histoire connectée du monde ⇒ Linguistique ⇒ Littérature, arts et tradition ⇒ Oralité ⇒ Philosophies d'ailleurs ⇒ Religion ⇒ Violence, migrations et mémoire 	La liste des duos proposés est accessible sur le site internet de l'Inalco.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Commerce international (CI) ⇒ Communication et Formation interculturelle (CFI) ⇒ Didactique des langues et du FLE (DDL) ⇒ Relations internationales (RI) ⇒ Traitement automatique des langues (TAL)
Parcours ouverts à tous, le nombre de places n'est pas limité	Parcours ouverts à tous, le nombre de places n'est pas limité	Parcours ouverts à tous, le nombre de places n'est pas limité	Parcours sélectifs : le nombre de places est limité Effectif en RI et CI : 120 étudiants Effectif en CFI, TAL, DDL : 25 étudiants
L'étudiant choisit son parcours au moment de son inscription administrative	L'étudiant choisit son parcours au moment de son inscription pédagogique	L'étudiant doit avoir intégralement validé la L1 de sa langue majeure. Préinscription avant le 5 avril	Dossier de candidature à déposer sur eCandidat
Pas de réorientation possible entre L2 et L3	Pas de réorientation possible entre L2 et L3, si l'on souhaite valider un parcours complet	Pas de réorientation possible entre L2 et L3	Pas de réorientation possible entre L2 et L3

Parcours régionaux

Quels sont les enseignements d'ouverture (ou enseignements libres) de l'UE4 ? Comment choisir ? Comment s'inscrire ?

Tous les cours proposés dans les parcours thématiques et disciplinaires sont accessibles en enseignement d'ouverture (ou enseignement libre) de l'UE4. Tous les cours d'UE2 et d'UE3 du département de la langue étudiée et des autres départements sont théoriquement accessibles en enseignement d'ouverture de l'UE4, sous réserve des capacités d'accueil et des compatibilités d'emploi du temps. Les cours d'anglais (S4 ou S5) sont accessibles en enseignement d'ouverture de l'UE4 sous réserve des capacités d'accueil et d'avoir au minimum le niveau B1 en anglais.

Attention : Dans le cas des cours d'UE2 et d'UE3 offerts par les départements, il faut bien lire les brochures et se renseigner auprès des enseignants pour vérifier que l'enseignement souhaité n'exige pas de prérequis de langue.

Le choix de l'enseignement d'ouverture se fait au moment de l'inscription pédagogique auprès du secrétariat pédagogique.

Puis-je valider un enseignement d'ouverture / enseignement libre de l'UE4 avec un engagement (bénévolat, volontariat, engagement associatif) ?

Oui, l'engagement étudiant peut être valorisé sous la forme d'un EC « Engagement étudiant » de 3 ects, validé sans note, au second semestre – en remplacement d'un enseignement d'ouverture (ou enseignement libre) de l'UE 4.

Nota : l'engagement étudiant peut également être valorisé sous la forme de points de bonification intégrés dans la moyenne annuelle (max 0,5 points /20) s'il n'est pas choisi en UE4.

Puis-je partir en mobilité à l'étranger si je suis inscrit en parcours régional ?

Oui.

Puis-je réaliser un stage durant mes années L2 et L3, en parcours régional ?

Oui, il est possible d'effectuer un stage. Cependant, celui-ci ne fera pas l'objet d'une validation dans le cadre du cursus. Cette expérience qui permet de découvrir le monde professionnel et valoriser son CV, est donc **fortement recommandée**.

Parcours thématiques et disciplinaires (THD)

En plus des enseignements de mon parcours thématiques et disciplinaires, quel enseignement d'ouverture (ou enseignement libre) de l'UE 4 choisir ?

D'une manière générale, il est préférable de **choisir un cours dont la thématique se rapproche au maximum de celle du parcours** afin d'apporter une cohérence au cursus suivi. Des informations et suggestions sont indiquées dans **la brochure de chacun des parcours**. Il est recommandé de se rapprocher des responsables des parcours thématiques et disciplinaires, notamment pendant la JIOR.

Est-ce que je peux suivre plusieurs parcours THD en même temps ?

Il est possible de choisir des enseignements dans plusieurs parcours thématiques et disciplinaires, mais en tant qu'enseignements d'ouverture de l'UE4 d'un parcours régional. Il est également possible de valider au maximum deux parcours thématiques et disciplinaires complets en même temps, à condition que ceux-ci ne comptent en tout que 4 enseignements (un par semestre en L2, 1 par semestre en L3), et **dans la mesure où les emplois du temps sont compatibles**. Cela étant, les plages horaires des cours sont similaires et donc les emplois du temps sont difficilement compatibles.

Pourrais-je changer de parcours THD entre le premier et le second semestre ? Et entre la L2 et la L3 ?

Oui, mais aucun de ces parcours thématiques ne pourra en ce cas être validé intégralement et donner droit à une certification. Les enseignements thématiques et disciplinaires choisis « à la carte » (et non « au menu ») sont en fait des enseignements libres d'UE4 au sein du parcours régional.

Puis-je m'inscrire à la fois à un parcours THD et à un parcours professionnalisant ?

Non (même si quelques enseignements peuvent être communs à un parcours professionnalisant et un parcours thématique et disciplinaire).

Puis-je partir en mobilité à l'étranger si je suis inscrit en parcours THD ?

Oui.

Comment m'inscrire aux parcours THD ?

Les inscriptions aux parcours thématiques et disciplinaires se font **directement au moment des inscriptions pédagogiques**. Il n'y a pas de candidature ou de préinscription.

Est-il possible de suivre les enseignements thématiques et disciplinaires en Licence « accès santé » ?

Oui, comme enseignement d'ouverture de l'UE4. Les étudiants L.AS suivent une LLCER parcours régional à l'Inalco (et des enseignements accès santé en distanciel à UPC).

Parcours bilangue

Puis-je choisir librement les deux langues que je souhaite pour le parcours bilangue ?

Non, une liste des duos proposés est accessible sur le site internet de l'Inalco (rubrique "formation et licence" puis "licence LLCER à parcours bilangue"). Les horaires des enseignements sont à priori compatibles pour les duos proposés en licence bilangue. Toutefois, **les horaires définitifs pour la rentrée universitaire ne sont connus qu'au moment de la rentrée**. Aussi, il est nécessaire de **vérifier la compatibilité horaire avant de finaliser l'inscription administrative**.

Comment m'inscrire en parcours bilangue ?

Pour être admis en parcours bilangue niveau L2, l'étudiant doit avoir intégralement validé la L1 de la langue majeure correspondante.

Les préinscriptions sont ouvertes du 12 février au 5 avril 2024. Pour se préinscrire en licence bilangue, il faut envoyer un mail à l'adresse sefor-formations@inalco.fr en indiquant :

- Nom, prénom, Numéro étudiant Inalco, Inscription actuelle 2023-2024
- Duo choisi (Majeure / Mineure pour 2024-2025) + Commentaire éventuel

Si le parcours bilangue ne me plaît pas, est-ce que je peux me réorienter en cours d'année ?

Non, aucune possibilité de réorientation en cours d'année.

Pour le parcours bilangue, pourrais-je me réorienter dans une autre langue en cours d'année ?

Non, aucune possibilité de réorientation en cours d'année.

Puis-je m'inscrire à la fois dans un parcours bilangue et dans un parcours professionnalisant ?

Non, on ne peut pas être inscrit dans deux parcours différents dans le cadre d'un cursus de licence unique, mais il est possible de suivre à la fois un parcours professionnalisant et un parcours bilangue dans le cadre d'un double cursus dont les UE1 et UE2 seront communes. L'étudiant devra réaliser deux inscriptions administratives : il devra candidater au parcours professionnalisant sur eCandidat et faire une pré-inscription au parcours bilangue par mail. Il est toutefois recommandé de faire attention à la surcharge de travail et à la compatibilité des emplois du temps.

Puis-je m'inscrire à la fois dans un parcours bilangue et dans un parcours thématique et disciplinaire ?

Non, on ne peut pas être inscrit dans deux parcours différents dans le cadre d'un cursus de licence unique, mais il est possible de suivre à la fois un parcours bilangue et un parcours thématique et disciplinaire dans le cadre d'un double cursus dont les UE1 et UE2 seront communes. L'étudiant devra réaliser deux inscriptions administratives et faire une pré-inscription au parcours bilangue par mail. Il est toutefois recommandé de faire attention à la surcharge de travail et à la compatibilité des emplois du temps.

Parcours professionnalisants

Puis-je m'inscrire à deux parcours professionnalisants en même temps ?

Il n'est pas possible d'être inscrit à deux parcours professionnalisants en même temps. Lors de la préinscription sur eCandidat, **il faut valider un seul choix de parcours.**

Puis-je partir en mobilité à l'étranger si je suis inscrit en parcours professionnalisant ?

Les filières professionnalisantes encouragent la mobilité étudiante. Les modalités d'organisation de la mobilité durant la licence parcours professionnalisant sont à vérifier dans chaque brochure. La demande de mobilité doit obtenir à la fois l'accord du département ou de la section de langue et celui du directeur de filière.

Dois-je réaliser un stage durant mon parcours professionnalisant ?

En L3 des licences parcours CI, RI et TAL, un stage est obligatoire. En L3 de la licence parcours CFI, les étudiants choisissent d'effectuer soit d'effectuer un stage, soit de rédiger un mémoire de recherche. Il n'est pas obligatoire d'effectuer un stage en licence parcours DDL.

Si je ne suis pas accepté en L2 dans le parcours professionnalisant souhaité, pourrais-je ensuite candidater au Master de la même filière ?

Les **masters CFI, DDL, TAL, TI et SDL** ne sont pas réservés uniquement aux étudiants ayant validé une licence du même parcours professionnalisant. De bonnes notes, des expériences (stages) dans le domaine souhaité (communication, commerce...) sont des éléments pris en compte.

Pour être admis en **master Commerce International**, il est nécessaire soit d'avoir suivi la licence parcours Commerce International de la filière CI, soit d'être titulaire d'une licence LLCER et d'avoir ensuite suivi le DE CILO,

Le **master Relations internationales** est accessible à des étudiants maîtrisant déjà une ou plusieurs langues enseignées à l'INALCO (niveau B2 minimum), disposant d'un bon niveau d'anglais (niveau C1) et possédant des connaissances attestées en droit public, économie, histoire, science politique et relations internationales.

Candidatures / modalités de candidatures en parcours professionnalisant

Quelles sont les dates/périodes de candidatures ? Comment postuler ?

Il est nécessaire de déposer un dossier de candidature sur eCandidat : candidatures.inalco.fr du **02 au 31 mai 2024** (la procédure pour créer un compte sur eCandidat est disponible sur le site de l'Inalco rubrique "s'inscrire à l'Inalco" puis "Étape 1 admission").

Il ne faut pas attendre les résultats du semestre ou de la formation en cours pour postuler. Il est toujours possible d'annuler une demande. Les candidatures hors délais ne sont pas acceptées.

Sur quels critères les étudiants sont-ils sélectionnés ?

Pour candidater en parcours professionnalisant, il faut avoir entièrement validé sa L1 sans dettes (c'est-à-dire sans avoir des matières de L1 à repasser en L2). Une bonne maîtrise de la langue orientale étudiée est requise. Les résultats en L1 de l'étudiant doivent être élevés en langue et en civilisation.

Un très bon niveau d'anglais est requis, pour les licences CFI, CI, RI

Pour le parcours RI, les conditions d'admission spécifient qu'il est nécessaire de présenter un projet professionnel dans le domaine des relations internationales.

Comment constituer mon dossier de candidature pour un parcours professionnalisant ? À qui dois-je envoyer mon dossier de candidature ?

La liste des documents demandés se trouve sur le site de l'Inalco. Ils doivent être téléversés sur la plateforme eCandidat avant la date de fin de candidature (format PDF).

Comment rédiger correctement ma lettre de motivation/projet professionnel ?

Une bonne lettre de motivation est un atout dans un dossier. Il est nécessaire de soigner sa rédaction, de se renseigner sérieusement sur le parcours envisagé et de démontrer la cohérence du choix d'études avec son projet universitaire et professionnel.

Il existe de nombreuses ressources sur internet, par exemple :

https://www.letudiant.fr/jobsstages/lettres-de-motivation_1/comment-commencer-une-lettre-de-motivation-conseils-et-exemples.html

Il est demandé une attestation de niveau d'anglais, pour les dossiers de candidatures de certaines filières. Comment justifier mon niveau d'anglais ?

Il est conseillé de fournir, lorsque cela est possible, un certificat TOIEC/TOEFL. Néanmoins, d'autres attestations de tests de niveau sont acceptées. En effet, de nombreux sites proposent des tests gratuits – à réaliser en ligne :

<https://www.victorias.fr/>

<https://wallstreetenglish.ch/>

<https://www.anglaisfacile.com/>

D'autres types de justificatifs sont également acceptés : les relevés de notes universitaires avec des cours dispensés en anglais validés ou les expériences de stage en milieu anglophone par exemple.

Comment créer mon compte eCandidat ?

Suivre la procédure "manuel étudiants eCandidat" disponible sur le site de l'Inalco, rubrique "s'inscrire à l'Inalco" puis "Etape 1 admission".

À quelle date les candidats qui ont déposé un dossier sur eCandidat reçoivent-ils une réponse ? Quand savent-ils s'ils sont admis (ou non) ?

Date variable selon les parcours et filières, bien se renseigner sur le site de l'Inalco pour avoir toutes les dates et les modalités d'inscription.

Existe-t-il une liste d'attente pour les candidats aux parcours professionnalisants ?

Oui, certains étudiants ayant postulé pour 2 ou 3 parcours, sont admissibles à plusieurs d'entre eux. Ils valident un seul choix de parcours, ce qui libère une place pour un autre candidat en liste d'attente.

Une fois admis en parcours professionnalisant, quelle est la procédure à suivre ?

L'étudiant reçoit une notification d'admission. Il doit valider son choix de parcours sur la plateforme eCandidat afin que son admission soit enregistrée dans le parcours. Ensuite, il pourra s'inscrire directement sur le site iaweb/ipweb au moment des inscriptions administratives puis des inscriptions pédagogiques.

Questions générales

Suis-je autorisé à demander des dispenses d'assiduité et des dérogations au contrôle continu en parcours professionnalisant/thématiques et disciplinaires ?

Il est possible de bénéficier du Régime Spécial d'études (RSE), qui permet entre autres d'obtenir des dispenses d'assiduité et de contrôle continu.

Un formulaire accompagné de pièces justificatives doit être transmis pour chaque semestre. Les informations se trouvent sur le site internet.

Puis-je faire une année de césure entre L2 et L3 ?

Il est tout à fait possible de faire une demande d'année de césure entre la L2 et la L3. Avant de réaliser une année de césure, il faut avant tout obtenir l'accord du service de la scolarité et une dérogation signée par le directeur du département d'étude de la langue. Pour déposer une demande de césure, l'étudiant doit avoir été accepté dans le niveau de formation supérieur, car la césure suspend l'inscription et permet de reprendre le cursus là où il a été laissé, sans avoir à repasser par une procédure d'admission.

Quelle validation pour passer en année supérieure (L2 => L3) ?

Le passage en année supérieure est prononcé sur la base de la validation des deux semestres, par validation ou par compensation (entre UE au sein du semestre, entre les deux semestres de l'année), mais sous réserve d'avoir obtenu la note minimale de 8/20 à l'UE ou au semestre non validé.

Est-il possible de passer en L3 avec des dettes de L2 ?

Pour un passage conditionnel en troisième année de licence, les trois conditions suivantes sont cumulatives. Il faut :

- avoir intégralement validé la L1 ;
- avoir validé un semestre de L2 ;
- avoir obtenu une moyenne minimum de 8 sur 20 au semestre de L2 non validé.

Toute demande d'admission conditionnelle en année supérieure doit être accompagnée de l'avis circonstancié de l'enseignant responsable de section ou d'année. L'étudiant adresse sa demande au président du jury au plus tard une semaine avant la rentrée universitaire.

Lecture d'un relevé de notes

Semestre :

- Si vous êtes « ADM » (admis) au semestre, vous avez validé le semestre et n'avez pas à passer les examens de rattrapage.
- Si vous êtes « AJ » (ajourné, à cause d'une note inférieure à 10/20) ou « DEF » (défaillant, du fait d'une « ABI » absence injustifiée) au semestre, vous devez passer les examens de rattrapage pour les EC non validés des UE non validées.

UE :

- Si vous êtes « ADM » à l'UE, cette dernière est acquise et vous n'avez pas à passer les examens de rattrapage pour les EC de cette UE.
- Si vous êtes « AJ » ou « DEF » à l'UE, vous devez passer les examens de rattrapage des EC non validés à l'intérieur de cette UE.

Emploi du temps :

Les cours des parcours professionnalisants et des parcours thématiques et disciplinaires de licence LLCER sont placés sur deux demi-journées spécifiques réservées : il n'est, en théorie, pas possible qu'il y ait chevauchement de cours avec les enseignements de langue et civilisation des UE1, UE2 et UE3. Toutefois, il convient de vérifier au préalable la compatibilité des emplois du temps et d'informer le département de langue et civilisation si l'un de ses cours empiète sur les créneaux réservés aux parcours, ce sont :

- Les mercredis après-midi et vendredis matin pour la L2.
- Les lundis après-midi et mercredis matin pour la L3.

Mobilités

Quelles sont les possibilités de mobilité en L2 et L3 ? Comment je postule ? À quelle date ?

Les possibilités de mobilité en L2 et L3 sont multiples. Le plus efficace est de participer aux réunions de mobilité prévues entre septembre et novembre de chaque année universitaire, et de choisir par quel moyen on souhaite partir en mobilité (échange conventionné avec une université partenaire ou bourse nationale) et dans quelle destination.

On parlera d'échange Erasmus+ pour les mobilités se déroulant au sein des pays partenaires de l'Union européenne, et d'échange hors-Erasmus pour les autres pays.

L'étudiant peut postuler dès que la campagne de son département de langue est ouverte. La candidature se fait en ligne, directement sur le site de l'Inalco.

Puis je partir en mobilité pour 1 semestre ? pour 2 semestres ?

L'étudiant peut partir pour un semestre ou une année, tout dépend du nombre de semestres accordés en convention avec l'université partenaire et des choix du département et/ou de la filière d'étude.

Comment est validé mon / mes semestres si je pars en mobilité à l'étranger ?

Dans le cas d'une mobilité hors-Erasmus, le semestre est validé par un système d'équivalences. Avant de partir et une fois sur place, l'étudiant choisit des cours correspondants à ceux qu'il aurait suivis à l'Inalco. Ce choix est ensuite vérifié par la Direction Europe et International (DEI) et les responsables du département et/ou de la filière. L'étudiant passe les examens sur place, puis les notes sont envoyées au département et/ou à la filière qui attribue une équivalence reconnue par l'Inalco.

Pour les mobilités Erasmus+, la procédure est assez similaire. Avant son départ, l'étudiant remplit un contrat de mobilité, dans lequel il indique tous les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil et leur équivalent à l'Inalco. Ce contrat doit être signé par les responsables du département et/ou de la filière. À l'issue de la mobilité, la reconnaissance des ECTS est automatiquement accordée par l'Inalco.

Dois-je attester d'un niveau d'anglais pour partir en mobilité à l'étranger ?

Le caractère nécessaire (ou non) d'une attestation d'anglais, et le niveau exigé varient grandement selon le pays et l'établissement demandés.

Pour les échanges Erasmus+, une attestation est généralement demandée mais le niveau exigé peut varier.

En toute logique, une attestation est également nécessaire pour une mobilité aux Etats Unis et dans certains autres pays. Mais un niveau de langue du pays peut également être demandé pour certains programmes dans les universités partenaires (au Japon, en Corée ou en Chine par exemple).

Y a-t-il des aides financières pour partir en mobilité à l'étranger ?

Une aide à la mobilité est proposée, et correspond à une aide mensuelle déterminée selon la durée de l'échange. Elle peut être cumulée avec la bourse du CROUS.

Elle ne peut cependant pas être cumulée avec les bourses d'études proposées par le pays de la mobilité.

Y a-t-il des aides financières pour partir en stage à l'étranger (stage de L2 ou L3 en filière) ?

Il existe des aides très avantageuses pour les étudiants qui souhaiteraient partir en stage dans le cadre du programme Erasmus+ (550€ ou 600€ selon le pays de mobilité).

Pour les destinations extra-européennes, la Direction Europe et International (DEI) ne propose pas d'aide pour partir en stage à l'étranger.

Dans tous les cas, merci de vous adresser également au SIO-IP si vous souhaitez réaliser un stage.

Orientation et Insertion professionnelle

Quels sont les débouchés des parcours professionnalisants et des parcours thématiques et disciplinaires ?

Les métiers se retrouvent principalement dans les secteurs de l'enseignement, de la traduction, de l'interprétation, de l'ingénierie multilingue, des relations internationales, du tourisme ou de la médiation culturelle. Les secteurs de la presse, de l'édition et de la communication emploient également des diplômés de langues. Maîtriser une ou plusieurs langues constitue également un atout pour travailler dans l'humanitaire. Pour bénéficier d'un plus grand nombre de débouchés, il est conseillé de compléter sa formation en langues par une spécialité, par exemple en droit, en communication ou en commerce.

Quelques exemples de métiers :

- **À Bac +3** : assistant de direction, forfaitiste, agent de comptoir, billettiste, accompagnateur de voyages. Des concours de la fonction publique sont accessibles à partir de la licence.
- **À Bac +5 et plus** : métiers des langues (traducteur, interprète), métiers des relations internationales (attaché culturel d'ambassade, journaliste), métiers du commerce international (conseiller international, acheteur international), métiers de la communication (chef de projet web, chargé de communication événementiel), métiers de l'enseignement et de la recherche (enseignant, chercheur), métiers du luxe et du tourisme (conseiller clientèle, responsable marketing digital), métiers de la culture (guide conférencier multilingue, éditeur).

Puis-je me réorienter en cours d'année à l'Inalco ?

Non. Il n'est pas possible de se réorienter en cours d'année.

Je souhaite me réorienter hors Inalco, quelle est la procédure à suivre ?

Il existe deux types de réorientations :

- **En cours d'année**, pour changer d'établissement (hors de l'Inalco) entre le premier et le second semestre. Les étudiants sont invités à consulter les sites des universités dans lesquelles ils souhaitent candidater. Chaque université a son propre calendrier. À noter que les procédures de réorientation (eCandidat des universités) finissent pour un grand nombre d'entre elles fin novembre / début décembre.
- **Pour la prochaine rentrée universitaire**, la réorientation annuelle se fait directement sur la plateforme Parcoursup (voir calendrier)

Nota : Le SIO-IP organise avec les services d'information et d'orientation des universités d'Ile-de-France des webinaires de réorientation pour vous informer sur les procédures.

Vers qui dois-je me tourner au sein de l'Inalco pour évoquer mon souhait de réorientation ?

Prendre un rendez-vous avec la psyEn auprès du SIO-IP afin d'être conseillé dans votre choix de réorientation. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à : sioip@inalco.fr

Comment trouver un stage ?

Le Service de l'Information, de l'Orientation de l'Inalco et d'Insertion Professionnelle (SIO-IP) informe et propose des offres de stage. Le site de l'Inalco dispose également d'un certain nombre d'informations pour les conditions de stage, les formulaires ou encore les conventions.

Avec l'Inalco :

L'Inalco poste régulièrement des offres de stage sur ses pages dédiées. Pour ne rien manquer, il est pertinent de s'abonner à **SIO-IP Inalco** sur Instagram (@sioip_inalco) et **Inalco talent and career** sur LinkedIn.

Des forums professionnels et des conférences métiers de l'Inalco, sont organisés tout au long de l'année universitaire, au cours desquels de nombreux professionnels viennent présenter leurs parcours et leurs entreprises. Toutes les informations sont accessibles sur l'agenda du site de l'Inalco et prochainement sur l'espace carrière **Jobteaser Inalco**.

Hors Inalco :

Les candidatures spontanées, réalisées en déposant CV et lettre de motivation auprès des entreprises peuvent également permettre de décrocher un stage.

Le conseil du SIO-IP : **Ciblez les réseaux sociaux hors Inalco !** Pensez à vous créer un compte LinkedIn. La recherche de stage est facilitée par un bon réseau. C'est une vitrine idéale pour y afficher son CV et prendre contact avec des recruteurs.

Ai-je la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger pour mon parcours professionnalisant ?

Oui, les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage en France ou à l'étranger sous réserve d'être présent aux cours et examens. Le dossier doit être complété par une attestation d'assurance rapatriement, santé et hospitalisation. Tout dossier incomplet est refusé.

Toutes les informations sur les stages se trouvent à la page :

www.inalco.fr/formations/orientation-insertion-professionnelle/conventions-stages

Faut-il obligatoirement valider un stage pour tous les parcours ?

Dans certains parcours professionnalisants(cf P7), les étudiants doivent effectuer un stage obligatoire pour valider leur licence (voir informations dans les brochures). Il est important de se référer au directeur de filière pour valider son choix de stage.

Contacts et liens utiles

Réussite Étudiante : reussite-etudiante@inalco.fr

SIO-IP: sioip@inalco.fr

Scolarité : scolarite@inalco.fr

SEFOR : sefor-formations@inalco.fr

Mobilités hors Europe : mob-out@inalco.fr